



Convocation gendarmerie pour fraude fiscale

Par **HOLI**, le **13/08/2020 à 11:34**

Bonjour,

Je suis convoqué a la gendarmerie pour une plainte déposée a mon encontre par l'administration fiscale pour fraude fiscale.

Il ma été stipulé que si je le souhaite, je peux me faire assister d'un avocat.

Sachant que la gendarmerie m'a dit que je ne serai pas mis en garde a vue et qu'il fallait prévoir 4 heures d'audition.

Dois je me presenter avec un avocat ?

Si oui, (je n'ai pas les moyens de m' offrir les services d'un avocat). Comment doit je m'y prendre pour affronter cette convocation ?

Merci.

Par **fabrice58**, le **13/08/2020 à 17:39**

Bonsoir,

la fraude fiscale étant un délit, il est hautement conseillé de prendre un avocat.

On en sait rien de votre affaire, on ne peut donc vous dire comment vous y prendre pour affronter cette convocation.

cdt

Par **Visiteur**, le **13/08/2020 à 18:15**

Bonjour,

C'est une phase préalable à une éventuelle convocation devant un tribunal.

Pensez à vous munir de tout élément pouvant prouver votre bonne foi, le cas échéant.